unité et unification

Le constat

• La division syndicale

Le mouvement syndical français est aujourd'hui, en 2011, profondément éclaté.

Le constat est encore plus dramatique dans l'Éducation nationale où le syndicalisme autonome est le plus important.

Le syndicalisme français est numériquement faible, moins de 8 % de salariés sont syndiqués.

La situation est moins dégradée dans la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière) mais elle est très loin d'être satisfaisante, un peu plus de 15 % de fonctionnaires étant syndiqués.

Cette division syndicale pèse sur l'efficacité des luttes. La division syndicale, la difficulté de passer des luttes locales à des luttes globales, l'absence de mots d'ordre fédérateurs, au delà de notre corporation, la stratégie des journées isolées, des grèves "saute-moutons", n'ont pas débouché sur la construction d'un mouvement revendicatif large, capable de créer le rapport de force.

Le syndicalisme autonome et corporatiste est aussi un frein à l'appropriation des revendications interprofessionnelles par les enseignants, comme on a pu l'observer lors de la bataille sur les retraites en 2010.

Dans la CGT, il est encore parfois difficile d'appréhender pleinement les problématiques liées à l'école et de les faire vivre dans l'ensemble de notre Confédération.

• Les résultats aux dernières élections professionnelles

Les derniers résultats ont conforté la CGT en tant que première organisation syndicale de salariés tant dans le secteur privé (33,98 %) que dans la Fonction publique (23,6 %).

Mais avec 15,6 %, la CGT n'est que la troisième organisation syndicale dans le versant État de la Fonction publique.

Avec 5,12 %, le secteur Éducation nationale pèse sur la représentativité de la CGT dans le versant État de la Fonction publique.

Les orientations de la CGT

La CGT ne se satisfait pas de la division syndicale.

En 1995, lors du 45° congrès, la CGT adopte des statuts qui disent ceci, en leur article 5 du titre 1, celui des principes, constitution et but :

"La CGT se fonde sur une conception unitaire. Persuadée que l'intérêt des salariés est de s'unir, elle travaille à les rassembler. Elle se prononce pour l'édification d'une seule organisation syndicale de salariés. Elle agit pour l'unité et pour promouvoir un syndicalisme unifié".

Le 49° congrès de la CGT a réaffirmé : "La multiplication des organisations syndicales, loin de favoriser la syndicalisation et l'unité des salariés, alimente la dispersion et la division".

Elle conclut la résolution 3 du congrès confédéral par : "La CGT estime qu'il est nécessaire d'insuffler, à tous les niveaux, des relations d'un type nouveau entre syndicats afin de conjuguer démocratie représentative et unité. Elle affirme sa propre disponibilité pour s'engager dans des évolutions susceptibles d'aller dans ce sens".

C'est à partir de ces principes et de ces orientations de la CGT que la CGT Éduc'action mène, entre autres, son activité unitaire mais aussi et surtout à partir des convergences revendicatives et des pratiques de luttes sur le terrain.

La recherche de l'unité la plus large des salarié-e-s est donc pour elle une préoccupation constante. Elle se traduit sur le terrain par sa volonté de construire, à la base, l'unité d'action la plus efficace et la plus large possible pour la satisfaction des revendications de tous les salarié-e-s de l'Éducation nationale. La recherche de l'unité doit avoir comme préalable l'émergence de revendications sociales et professionnelles partagées

Elle est attentive à toute démarche qui tend au dépassement de l'éclatement syndical actuel et aux initiatives qui permettent d'amorcer un processus d'unification avec d'autres forces syndicales se réclamant d'un syndicalisme de lutte de classe, de masse, et de transformation sociale.

• Les règles de représentativité

Depuis 1945, les critères d'irréfragabilité attribués à des organisations syndicales,

la CGT, la CFTC, la CGC, FO (en 1948) et à la CFDT (en 1963) leur donnent une représentativité de droit, quelle que soit la réalité de leur implantation.

L'éclatement syndical permet la signature d'accords très minoritaires, dans les entreprises ou dans la Fonction publique, contraires à l'intérêt des salarié-e-s.

Les accords de Bercy sur le dialogue social dans la Fonction publique ont été signés par six organisations syndicales représentant plus de 75 % des voix dans les élections professionnelles, dont la CGT.

Dorénavant, tous les syndicats régulièrement constitués pourront candidater aux élections, mais seuls ceux qui auront démontré leur audience réelle seront considérés représentatifs.

• La position de la CGT Éduc'action

La CGT Éduc'action se prononce contre la loi de 2008 sur la représentativité.

Ces accords peuvent être un frein à la création et au développement de syndicats de lutte dans les entreprises et les branches qui en sont actuellement dépourvues.

Même si les accords majoritaires sont reconnus, la loi de représentativité de 2008 et son corollaire dans la Fonction publique (accords de Bercy) sont inacceptables car ce n'est pas à l'État mais aux seul-e-s salarié-e-s de déterminer quels syndicats les représentent, les défendent, ont le droit d'exister.

La situation antérieure qui permettait la signature d'accords minoritaires était une anomalie démocratique. Pour autant, si la généralisation du principe de l'accord majoritaire est une avancée, la représentativité d'un syndicat émane de ses syndiqués et le patronat ne peut prétendre à en décider.

Toute organisation syndicale doit avoir des droits intangibles : participation des syndiqué-e-s aux réunions statutaires, droit à l'organisation d'heure mensuelle d'information syndicale ou de réunions d'information syndicale, des moyens matériels (affichage, locaux, communication, reproduction) pour leur activité, dépôt de préavis de grève.

La CGT Éduc'action revendique l'attribution de moyens syndicaux en fonction des résultats électoraux obtenus par chaque organisation. La répartition de ces moyens (art.14, art. 16, décharges de ser-

unité et unification (suite)

vice) doit se faire de façon proportionnelle sans condition de seuil ni condition d'obtention de sièges dans les différents Comités Techniques.

L'unité d'action

L'unité syndicale dans les luttes est une demande forte des salarié-e-s, c'est un appui important à la construction de celles-ci. Pour une large majorité d'entre eux, c'est un gage d'efficacité revendicative. L'unité syndicale doit être réelle et ne peut se résumer à une unité formelle de sommet, sur le plus petit dénominateur commun. Elle doit s'inscrire dans un processus de construction d'un rapport de forces et de progression de la lutte pour faire aboutir les revendications.

La recherche et la construction de l'unité et de son maintien dans le temps conduisent nécessairement à la construction de revendications communes élaborées démocratiquement par les syndiqués et les salariés.

Les plateformes unitaires revendicatives ponctuelles ne peuvent et ne doivent en aucun cas remplacer ou se substituer aux repères revendicatifs de la CGT même s'il est parfois difficile d'articuler les revendications intersyndicales et la nécessité de défendre celles de la CGT. La CGT doit prendre ses responsabilités. En aucun cas elle ne doit renoncer à porter, dans une communication ou des actions qui lui sont propres, ses propres revendications.

Lors du mouvement contre la réforme des retraites en 2010, cette articulation a soulevé des débats, en particulier sur la revendication du "retrait" du projet, sur la durée de cotisation, sur la grève générale, sur la participation aux blocages dans la mesure où ces revendications et ces formes d'actions n'étaient pas portées par tous. C'est pourquoi l'abandon à l'échelle nationale de la revendication du "retrait" du projet et l'impasse faite sur la durée de cotisation ont constitué un grave recul.

L'unité revendicative doit déboucher sur des actions communes, mais les choix, en cas de désaccords, ne sont pas nécessairement ceux des moins disants. Tout au long de l'action, la consultation des syndiqué-e-s et des salarié-e-s est indispensable. La CGT Éduc'action doit jouer tout son rôle dans la construction et la coordination des actions des salariés pour favoriser les convergences aux différents niveaux de mobilisation.

Les syndicats de la CGT Éduc'action participent à l'animation des luttes dans les UD et les UL. Dans les mobilisations sociales, la CGT participe à toutes les formes de luttes et d'organisation de la lutte portées par les salariés et permettant d'accentuer le rapport de force (comité, collectif, blocage...). La CGT Éduc'action milite pour l'entrée de toutes et tous dans l'action sur des objectifs communs et clairs. Lorsqu'ils fonctionnent démocratiquement les assemblées générales des personnels, les comités de grève, les

AG intersyndicales de lutte, les coordinations d'établissement..., contribuent à renforcer l'unité sur les revendications essentielles et élargir la mobilisation. Lorsqu'ils réunissent ces conditions, nous participons à ces cadres de lutte et nous contribuons à leur construction.

Dans la lutte contre la réforme des retraites, la CGT Éduc'action a appelé à la grève et a travaillé à sa reconduction avec les enseignant-e-s syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s. Elle y a porté l'extension de la grève reconductible, comme moyen d'établir le rapport de force contre le gouvernement, pour obtenir le retrait de la réforme, et la satisfaction des revendications des salarié-e-s.

Toutes les organisations syndicales, notamment dans l'intersyndicale de l'Éducation, n'étaient pas porteuses de cette volonté, cela a été un frein à la lutte.

La CGT Éduc'action défend la construction d'un front syndical de lutte. Un tel front doit soutenir une orientation de transformation sociale et une stratégie commune dans les luttes. La construction de ce front doit s'inscrire dans le processus d'unification.

Le processus d'unification

Après 60 ans de divisions, qui ont conduit parfois à des divergences dans les pratiques syndicales et les revendications, tout processus d'unification est forcément long et difficile.

Ce processus nécessaire est un objectif de la CGT dont la construction doit être débattue dans les congrès des syndicats de la CGT.

Les grèves de 2010 ont, en effet, mis en lumière la nécessité de dépasser les limites d'un syndicalisme autonome.

Par ailleurs, la multiplication et l'accélération des attaques antisociales a rendu nécessaire la perspective d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale largement majoritaire.

Ces attaques rendent d'autant plus nécessaire la réflexion sur un processus d'unification et indispensable la construction d'un outil syndical efficace et majoritaire parmi les personnels de l'Éducation nationale au sein du syndicalisme confédéré CGT.

Cet outil syndical doit permettre une prise en compte des revendications catégo-



unité et unification (fin)

rielles mais doit dépasser le corporatisme et s'inscrire pleinement dans une démarche interprofessionnelle.

L'unification syndicale ne peut pas s'accompagner de l'abandon de principes fondamentaux du syndicalisme CGT dans l'Éducation:

- le caractère indispensable d'un syndicalisme inter catégoriel qui ne divise pas les salariés selon leur métier, leur statut. Cela nécessite l'existence d'un seul syndicat CGT dans l'Éducation, syndicat qui réunit tous les personnels sans distinction de métier,
- le nécessaire investissement interprofessionnel qui passe inévitablement par l'affiliation à des structures territoriales comme des unions locales,
- la reconnaissance du syndicalisme de classe et de masse,
- un fonctionnement basé sur des syndicats départementaux qui dispose d'une grande autonomie, en particulier financière

Cet outil syndical doit fonctionner avec des règles démocratiques que nous devons construire avec l'ensemble des salarié-e-s et des syndiqué-e-s souhaitant s'impliquer dans cette démarche d'unification.

Nous devons donc faire le bilan des règles de fonctionnement existantes dans la CGT et plus particulièrement dans la CGT Éduc'action. Nous devrons aussi tenir compte des bilans effectués dans les organisations syndicales qui s'inscriraient dans cette démarche d'unification.

L'organisation de la démocratie, dans une organisation syndicale, est explicitement posée dans tout processus d'unification. Les syndicats départementaux devront donc débattre des modes de fonctionnement démocratiques d'une éventuelle organisation syndicale unifiée.

Le syndicalisme que nous voulons construire doit aussi s'inscrire dans les luttes plus larges : celles du mouvement social et associatif, comme par exemple RESF et les mouvements de soutien aux sans papiers, LGBT, ATTAC..., dans les luttes féministes, dans les luttes écologistes.

Nos responsabilités

Ce débat est un débat difficile mais essentiel. Il doit se mener dans la plus grande transparence à tous les niveaux de l'organisation, de la section d'établissement jusqu'à la direction de l'Union et en lien avec les structures interprofessionnelles des UL à la Confédération. Les syndicats départementaux et les unions académiques ont une responsabilité particulière dans l'organisation de ce débat au plus près des syndiqués qui doivent être constamment en possession de toutes les informations et avoir connaissances de toutes les initiatives.

Avant d'engager la réflexion sur un processus d'unification, quel qu'il soit, il est indispensable de partager des pratiques syndicales et une démarche dans les luttes autour d'une plateforme revendicative commune et de vérifier ensemble que l'engagement dans l'unité d'action des organisations syndicales concernées se maintient dans la durée. Éloignés de toute démarche d'appareil, c'est avec les syndiqué-e-s, en toute transparence, devant l'ensemble des salarié-e-s, que doivent être posés les termes du débat et les choix à effectuer. C'est pourquoi nous décidons de mettre en place une rubrique dans notre journal Perspectives éducation formation, ayant pour thème "Unité et unification en débat" afin que les syndicats départementaux fassent état de leurs expériences et de leurs points de vue.

Ce débat n'est pas spécifique à l'Éducation nationale, c'est un débat qui concerne toute la CGT. Mais un processus d'unification ne peut pas se mener, se discuter avec d'autres organisations syndicales de l'éducation, sans la CGT Éduc'action.

Le processus est long et complexe, il ne faut pas y chercher des raccourcis qui le pousseraient vers des impasses. Il faut avancer résolument avec le plus grand nombre et chaque étape doit être actée par une décision majoritaire de l'ensemble des syndiqués.

Si certaines organisations comme FSU, Solidaire se rapprochent de la démarche d'un syndicalisme de lutte de classe, il ne faut écarter du débat aucune autre organisation d'emblée. Il faut aussi associer dans la réflexion tous les militants syndicaux, tous les salariés intéressés par cette démarche.

Une CGT Éduc'action plus forte sera également plus à même de peser sur les luttes, les stratégies syndicales et sur le processus d'unification.